

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 21 Novembre 2008

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DE LA SANTÉ ET DE LA PETITE ENFANCE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 4/09

OBJET : Subventions de fonctionnement et participations financières à des Associations oeuvrant dans le domaine de la Petite Enfance et de la Santé.

- Cantons : Melun Sud, La Ferté-sous-Jouarre, Champs-sur-Marne, Provins, Lagny-sur-Marne.

RÉSUMÉ : Au budget primitif 2008, des crédits ont été inscrits pour l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations qui oeuvrent dans le domaine de la petite enfance et de la santé. Une première répartition a été réalisée en séance du 27 juin 2008 pour un montant de 69 550 €. Ce rapport vous propose une seconde répartition de crédits au profit de sept bénéficiaires. L'ensemble représente un montant de 49 790 €.

Les subventions proposées pour cette seconde répartition sont attribuées au profit des associations Jumeaux et plus, les Loups Verts, le Comité de Seine-et-Marne de la Ligue contre le cancer, le Service d'Aide aux Jeunes En Difficulté (SAJED), Accueil Prévention Soutien Contact (APS Contact), AURA 77 et enfin du centre hospitalier de Lagny-Marne-la-Vallée au titre de l'accueil des étudiants en médecine, d'une part, et de son unité d'accueil dénommée Passages, d'autre part.

Ces subventions s'accompagnent d'une proposition d'avenant au contrat triennal conclu en 2006 avec le centre hospitalier pour l'unité d'accueil Passages.

1) Au titre de l'aide à la mère et petite enfance, je vous propose d'attribuer les subventions de fonctionnement aux bénéficiaires suivants :

L'association Jumeaux et plus dont le siège social est situé boulevard Chamblain à Melun. Cette association, gérée uniquement par des parents bénévoles partageant leur expérience, a pour objet de venir en aide aux familles de jumeaux, triplés et plus. A cet effet, elle propose une information pour préparer la venue des enfants et pour accompagner les parents sur le plan administratif et matériel en organisant des commandes groupées, des bourses aux vêtements, des locations de matériel spécifique. Elle apporte également une entraide morale. Jumeaux et Plus bénéficie chaque année d'une subvention de 800 € dont elle sollicite la reconduction en 2008. Cette subvention lui permettra de poursuivre le développement de la prestation « location de matériel » qui

répond à un réel besoin et de remodeler son site internet pour créer un forum destiné à favoriser les échanges d'expériences entre parents. Je vous propose de lui verser cette subvention de 800 € sur un budget prévisionnel estimé à 21 000 €.

Montant proposé.....800 €

L'association les Loups Verts, dont le siège social est situé dans le canton de La Ferté-sous-Jouarre. Créée en 2004, cette association a pour objectif d'améliorer le quotidien des enfants souffrant de troubles du comportement (autistes, psychotiques...). Elle a pour cela ouvert en 2005 un atelier de musicothérapie pour des enfants de 5 à 12 ans avec une visée essentiellement ludique et non de soins. Chaque enfant est pris en charge individuellement puis si possible en groupe. Après trois ans d'existence, le bilan est tout à fait positif pour les sept enfants régulièrement accueillis, qui sortent de ces séances apaisés. Cet atelier contribue également à nouer des relations entre les parents qui peuvent échanger sur leurs préoccupations respectives. Pour financer le fonctionnement de cette activité, estimé à environ 6 500 € par an, l'association organise des manifestations, bénéficie de petites subventions des communes environnantes et sollicite une subvention de 2 000 € du Département. Je vous propose de lui accorder une subvention de 2 000 € comme l'an passé.

Montant proposé.....2 000 €

2) Par ailleurs, je vous propose, au titre de la santé publique, d'attribuer les subventions aux bénéficiaires suivants :

Le Comité de Seine-et-Marne de la Ligue contre le cancer, situé sur le canton de Melun Sud, au titre de la prévention primaire sur le tabagisme qu'il réalise auprès des jeunes scolarisés en primaire et au collège. Dans le cadre de cette action dénommée « pataclope », le comité est intervenu sur l'année scolaire 2006/2007 auprès d'une cinquantaine d'établissements scolaires, permettant de sensibiliser plus de 6 300 élèves du CM1 à la 3^{ème} aux problèmes du tabac. C'est pour accroître le nombre d'interventions, principalement dans les collèges, que le comité sollicite le soutien financier du Département. Pour lui permettre de poursuivre le développement cette action de prévention estimée à 9 396 €, je vous propose de lui accorder une subvention d'un montant de 3 000 €.

Montant proposé.....3 000 €

Le Service d'Aide aux Jeunes En Difficulté (SAJED), dont le siège social est situé à Emerainville. Cette association de loi 1901 a pour objectif d'aider les personnes ayant un comportement toxicomane. Outre des structures agréées par le Ministère de la Santé et des Solidarités, le SAJED a mis en place, sur les secteurs de Meaux, Pontault-Combault, Chelles et Torcy/Marne-la-Vallée, un minibus sida toxicomanie dont l'objectif est de promouvoir l'éducation pour la santé et la réduction des risques liés à la toxicomanie et au Sida. Lieu d'accueil, de parole, d'écoute, d'information et d'orientation, ce minibus stationne généralement près des collèges et lycées. Il a permis de rencontrer en 2007 près de 8 400 personnes dont 76 % avaient moins de 22 ans et parmi eux, 6 % étaient des mineurs de moins de 16 ans. C'est au titre de cette prestation que le SAJED sollicite une subvention de 20 000 € du Département. Compte tenu des actions de sensibilisation menées auprès des jeunes de moins de 18 ans, je vous propose, comme en 2007, de lui accorder une subvention de 10 000 € sur un budget estimé à 115 000 €.

Montant proposé.....10 000 €

L'association Accueil Prévention Soutien Contact (APS Contact), dont le siège social est situé à Provins. Cette association s'inscrit dans la prévention de la toxicomanie. A cet effet, elle dispose d'un centre de soins conventionné avec et sans hébergement, elle conduit des actions de prévention en milieu scolaire, dans les foyers, maisons de quartier... et, enfin, elle assure un rôle de formation auprès de futurs professionnels. L'ensemble de ces actions a représenté en 2007 un montant

de dépenses de 996 645 €. Implantée essentiellement sur les unités d'action sociale de Provins, de Coulommiers et de Montereau, APS Contact a mis en place, de longue date, un partenariat apprécié de ces unités. En 2007, les actions de prévention primaire d'APS Contact dans les établissements scolaires (11 collèges et 8 lycées) ont touché plus de 3 000 jeunes. Au titre de cette prévention réalisée auprès des jeunes et du partenariat établi avec les unités d'action sociale, je vous propose de lui accorder une subvention de 3 000 € pour 2008, soit 850 € d'augmentation par rapport à l'aide accordée en 2007, sur un montant de dépenses de 71 433 €.

Montant proposé.....3 000 €

L'association AURA 77 au titre d'un forum des réseaux de santé qui sera organisé le 11 décembre 2008. Cette association dont le siège social est situé à Lagny-sur-Marne, a créé un réseau de santé sur les troubles du développement, en particulier l'autisme, entre les acteurs et les institutions impliqués. En outre, elle œuvre à un rapprochement des réseaux seine-et-marnais avec les acteurs des institutions en organisant un forum annuel. Le prochain aura pour thème « la coordination des ressources pour une proximité des services de santé ». Destiné aux associations d'usagers, aux professionnels de santé et aux professionnels du secteur de la petite enfance et des personnes âgées, ce forum devrait accueillir de 200 à 250 personnes à l'université de Marne-la-Vallée à Champs-sur-Marne. Le coût de cette action est estimé à 6 120 €. L'essentiel du coût, soit 5 020 €, sera financé par les neuf réseaux organisateurs de cette manifestation : AURA 77, l'AVIH, OncoSud77, Oncoval, Omega, Revesdiab, Romdes, UniK, Réseau Prévention Main. Pour compléter le financement de cette action, AURA 77 a sollicité 700 € auprès du Département et le solde, soit 400 € auprès des mutuelles. Au regard de l'intérêt de ce forum qui s'adresse pour une large part aux professionnels du Département, je vous propose d'accorder à cette association les 700 € sollicités.

Montant proposé..... 700 €

L'hôpital de Lagny / Marne-la-Vallée au titre des frais de déplacement des étudiants en médecine accueillis en stage au centre hospitalier dans le cadre de la convention passée avec la faculté de médecine Pierre et Marie Curie. A travers cet accueil, le centre hospitalier souhaite attirer et fidéliser de futurs professionnels médicaux, originaires de Seine-et-Marne ou d'autres départements, sur le bassin de santé de Marne-la-Vallée. Pour cela, le centre hospitalier a mobilisé ses équipes médicales pour proposer aux étudiants un parcours de découverte des différents services de l'hôpital (urgences, pédiatrie, gynécologie, cardiologie, médecine, oncologie, pharmacie, pneumologie, gériatrie). Ainsi, depuis octobre 2006, le centre hospitalier accueille sur des périodes de 3 à 5 mois une quinzaine d'étudiants de la 2^{ème} à la 4^{ème} année du deuxième cycle des études médicales pour lesquels il bénéficie en 2008, comme en 2007, d'un financement de l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH) couvrant leurs indemnités de stage et leurs frais de garde. Dans le cadre de ce parcours, l'hôpital accueille également une douzaine d'étudiants de 1^{ère} année qui, en revanche, ne peuvent bénéficier d'aucune indemnité. Le centre hospitalier sollicite une subvention de 5 290 € couvrant le remboursement de 50 % de la carte orange de la quinzaine d'étudiants de la 2^{ème} à la 4^{ème} année. En attendant que cette mesure, accueillie très positivement par les étudiants concernés, soit reprise dans les actions que le Département souhaite mettre en œuvre dans le futur plan en faveur de la démographie médicale pour favoriser l'implantation et le maintien de médecins en Seine-et-Marne, je vous propose de lui accorder la subvention sollicitée, soit 5 290 €.

Montant proposé..... 5 290 €

L'unité d'accueil Passages du Centre hospitalier de Lagny-Marne-la-Vallée, créée en 2003 à l'initiative du service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Passages est un centre d'accueil, d'écoute, d'évaluation et d'orientation pour des adolescents en difficulté (conflits familiaux ou autres, absentéisme ou échec scolaire, comportement agressif, conduites à risque, désinvestissement...) de Chelles et ses environs. Cette structure reçoit également leurs parents et les différents professionnels concernés par ce public. Les jeunes peuvent s'y rendre avec ou sans rendez-vous et dans le respect de l'anonymat pour ceux qui le souhaiteraient. En 2007, Passages a pris en charge 79 jeunes (72 en 2006,

68 en 2005) sur 550 interventions (entretiens, démarches, orientations, signalements...). La protection judiciaire de la jeunesse contribue depuis sa création à son fonctionnement par une mise à disposition d'une partie des intervenants de l'équipe. De son côté, l'Education Nationale invite les jeunes collégiens et lycéens en difficulté à utiliser les prestations de Passages. Enfin, le Département apporte son soutien financier dans le cadre d'une convention établie pour la période 2006 à 2008, avec le versement d'une participation annuelle de 25 000 €. Cette action constituant une réponse intéressante à notre problématique « adolescents », je vous propose de lui verser cette participation de 25 000 € pour 2008, conformément aux dispositions de la convention et d'adopter le projet d'avenant joint en annexe 1 à la délibération.

Montant proposé.....25 000 €

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions et, si en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 4/09 des rapports soumis à la commission
n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Rapporteurs : MME QUERCI
Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

M. TURBA
Commission n° 7 - Finances

Séance du 21 Novembre 2008

OBJET : Subventions de fonctionnement et participations financières à des Associations oeuvrant dans le domaine de la Petite Enfance et de la Santé.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer les subventions de fonctionnement au titre de l'année 2008 aux associations énumérées ci-après :

- Jumeaux et plus.....800 €
- Les Loups Verts.....2 000 €

Ces crédits seront prélevés sur le programme « aide à la mère et petite enfance », opération « autres subventions/aide à la mère et petite enfance » et seront versés en une fois pour les subventions qui ne donnent pas lieu à convention.

Article 2 : d'attribuer les subventions de fonctionnement au titre de l'année 2008 aux bénéficiaires énumérés ci-après :

- Le Comité de Seine-et-Marne de la Ligue contre le cancer.....3 000 €
- Le Service d'Aide aux Jeunes En Difficulté (SAJED).....10 000 €
- Accueil Prévention Soutien Contact (APS Contact).....3 000 €
- AURA 77.....700 €

- Centre hospitalier de Lagny / Marne-la-Vallée (frais déplacement étudiants en médecine).....5 290 €
- L'unité d'accueil Passages du Centre hospitalier de Lagny / Marne-la-Vallée...25 000 €

Ces crédits seront prélevés sur le programme « santé publique », opération « autres subventions de santé publique » et seront versés en une fois pour les subventions qui ne donnent pas lieu à convention.

Article 3 : d'approuver l'avenant joint en annexe relatif à l'unité d'accueil Passages du Centre hospitalier de Lagny / Marne-la-Vallée et d'autoriser le Président du Conseil général à le signer au nom du Département.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

Annexe

**AVENANT N° 1 AU CONTRAT TRIENNAL 2006-2008
ENTRE LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ET LE CENTRE HOSPITALIER DE LAGNY-MARNE-LA-VALLÉE
POUR SON UNITE D'ACCUEIL PASSAGES**

Entre : le Département de Seine-et-Marne, représenté par le Président du Conseil général agissant en exécution de la délibération de l'Assemblée départementale du 21 novembre 2008, ci-après dénommé "le Département",
D'UNE PART,

Et : Le Centre hospitalier de Lagny-Marne-la-Vallée, représenté par son Directeur, ci-après dénommée "le Centre hospitalier",
D'AUTRE PART.

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant au contrat triennal du 17 octobre 2006 a pour objet de fixer la participation annuelle du Département versée au titre de l'année 2008 au Centre hospitalier pour son Unité d'accueil Passages.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS DE L'AVENANT

A l'article 3-1 "participation financière" est ajouté l'alinéa suivant :
Le Département s'engage à verser au Centre hospitalier une participation de 25 000 € pour l'année 2008.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS NON MODIFIÉES

Les dispositions non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET

Le présent avenant prendra effet à compter de sa signature par les parties.

Fait en deux exemplaires originaux.
A Melun le,

Le Directeur du Centre Hospitalier
de Lagny-Marne-la-Vallée,

Le Président du Conseil général,

